

Le Temps

I. Le Temps. 1928-03-14.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE DEVOIR SOCIAL

Sur la portée malheureuse. — De l'enfance incomprise, délaissée, malheureuse, à la jeunesse coupable. — La pitié féminine au service de la justice, au secours des familles, pour l'avenir de la nation.

Monsieur le directeur, Samedi dernier, le Palais de Justice offrait l'hospitalité de la première chambre de la cour d'appel à une réunion d'assistants sociaux, l'assemblée générale annuelle du « Service social de l'enfance en danger moral... »

Je vous ai entretenu déjà, au cours de l'été dernier, de la collaboration que les assistants sociaux apportent au tribunal pour les enfants de la Seine. Trop ardent, hélas ! je démontrerais que sans elles la loi de 1912, qui a si tardivement institué ces tribunaux spécialisés et défini leur tâche — tâche de rééducation et d'adaptation beaucoup plus que de répression, — demeurerait à peu près inopérante du fait que le juge, en une matière si complexe et si délicate, n'aurait pour s'éclairer que des rapports de police ou de gendarmes et parfois même de simples prescripteurs de gardes champêtres.

Quand il s'agit d'une instance en déchéance de l'autorité paternelle, et toutes les fois que cette mesure ne s'impose pas de façon flagrante, il y est soumis à condition que la famille accepte la surveillance et écoute les conseils de l'assistante, qui s'applique à l'amener à une meilleure conception de ses obligations.

Elles ne coûtent pourtant pas cher en dépit de toutes les qualités d'intelligence, de sagacité, d'énergie et de dévouement qu'exige leur mission. Il n'est pas de Parisiens qui ne puissent assister à une séance de l'assistante sociale. Les « mauvais sujets » sont pour la plupart, à l'origine, des victimes des défectosités de leur santé ou des défaillances de leur entourage, victimes qu'il est parfaitement possible et souvent assez facile de sauver. L'âge ingrat existe bel et bien, et rares sont les adolescents qui n'ont pas réellement souffert et plus ou moins fait souffrir leurs proches lors de ces transformations successives et parfois violentes de tout leur être.

Le programme est fait uniquement des œuvres de M. Manuel de Falla. Le musicien est digne d'un tel hommage rendu à un étranger par le théâtre national de l'Opéra-Comique. Il mérite les éloges qu'il en reçoit et n'a que trop de quoi se faire considérer. Il tient en son temps le premier poste dans la musique espagnole. L'admirable artiste qui nous a fait connaître, en outre par ses œuvres, la foule française, s'est éteint il y a six ans. Il avait formé trois disciples qui sont devenus plus célèbres que leur maître : Albéniz, Granados et M. Manuel de Falla. Les deux premiers sont morts, comme on sait. Le plus jeune, M. Manuel de Falla, ne vit que pour peindre l'essence précieuse de la doctrine péruvienne et la maintenir dans sa pureté. C'est aux leçons de Pedrell, a écrit M. de Falla, et à la puissante stimulation exercée sur moi par ses œuvres que je dois ma voie artistique et cette initiation indispensable à tout apprenti de bonne volonté et de noble inspiration.

Les trois œuvres de M. de Falla représentées sur la scène de la salle Favart nous font entrer dans le secret du musicien espagnol et nous donnent les plus vives lumières sur son cas. Nous voici pleinement informés des transformations que son travail subit avec le cours des années. Nous suivons l'évolution de sa pensée et, à chaque étape, prenons une confiance plus ferme en son talent. Ces trois œuvres si caractéristiques de ses manières successives composent pour ainsi dire trois portraits de M. de Falla par lui-même aux trois époques décisives de sa vie : la jeunesse, l'adolescence et la maturité.

La Vie brève, qui date de 1905, a été créée à l'Opéra-Comique, le 6 janvier 1914, sous la direction de MM. Gheusi et Isola. C'est un drame vériste, à la façon de Cavalleria rusticana et de la Navarraise. L'auteur du livret, M. Carlos Fernandez Shaw, avait déjà écrit pour Albéniz le scénario en deux actes de Pepita Jimenez.

l'acte, prêt à tous les coups de tête. Encore ne s'agit-il ici que d'une crise normale. Mais qu'advient-il si elle s'aggrave par l'effet de tares congénitales dues à la syphilis, à l'alcoolisme ou à la tuberculose ? Que ces tares soient d'ordre intellectuel, et qu'elles se traduisent par l'arrêt mental, ou qu'elles consistent dans les altérations de la sensibilité et du caractère, elles prédisposent l'enfant à la paresse ou à la révolte, et à ce que les criminalistes nomment la « délinquance ». Ou bien est la famille, dont la cohésion est altérée par les conditions du travail de ses membres ou par l'évolution des mœurs. Or le mauvais logement, le taudis, dont la nauséabonde misère pousse vers la rue filles et garçons. Ou l'adaptation à la vie professionnelle du petit travailleur qui vient de quitter l'école et qui ne s'accoutume pas facilement au labeur continu, parfois pénible, et sans rémunérations ni vacances. Ou enfin le manque d'affection, le drame intime qui déchire l'âme de ces enfants naturels, ou de ces enfants d'un premier lit qui dans certains ménages sont à peine tolérés, qui souffrent, et dont les rancunes se généralisent parfois en haine farouche à l'égard de la société. Tels sont, sans même parler de l'indignité formelle des parents, les éléments souvent enchevêtrés du « danger moral » que l'assistante sociale a pour mission de discerner, d'analyser et finalement de conjurer au sein du ménage ou, au cas contraire, comme vous l'avez vu, au mieux de son inspiration personnelle.

En fait, actuellement, elle aide les magistrats et les juges d'instruction dans quatre services principaux : ceux de la correction ou de la déchéance paternelle, celui des délinquants mineurs de treize ans, et celui de la Petite-Roquette. De plus, elle prend directement en tutelle certains enfants qui lui sont signalés par le service des aliénés — ceux dont l'un des parents vient d'être interné ; d'autres qui lui sont indiqués comme étant des assistantes scolaires, des directeurs d'écoles ou des œuvres ; d'autres enfin, dont la direction lui est confiée spontanément par des parents dans l'embaras.

Il n'est personne, je crois, qui ne connaisse à peu près les dispositions de la loi sur la correction paternelle, dispositions au demeurant archaïques et en contradiction avec les principes modernes d'éducation. Les parents qui ont à se plaindre de l'indiscipline d'un enfant peuvent le faire enfermer en cellule de nuit à un mois selon leur bon plaisir. L'enfant est âgé de moins de quinze ans. Au delà et jusqu'à 21 ans, le père peut demander l'incarcération de l'enfant pendant six mois, mais le juge peut refuser de prononcer cette mesure. Il arrivait fréquemment que cet internement cellulaire était sollicité, sous l'excuse d'assouplir un caractère difficile, à l'égard d'enfants anormaux, névrosés, qui relevaient du médecin, ou à l'encontre de jeunes gens qui se refusent à abandonner la totalité de leur salaire. Depuis l'organisation du Service social, il est de moins en moins usité, et remplacé le plus souvent par le placement dans une institution spéciale, chez un patron ou dans une pension de famille sous le contrôle de l'assistante.

Elles ne coûtent pourtant pas cher en dépit de toutes les qualités d'intelligence, de sagacité, d'énergie et de dévouement qu'exige leur mission. Il n'est pas de Parisiens qui ne puissent assister à une séance de l'assistante sociale. Les « mauvais sujets » sont pour la plupart, à l'origine, des victimes des défectosités de leur santé ou des défaillances de leur entourage, victimes qu'il est parfaitement possible et souvent assez facile de sauver. L'âge ingrat existe bel et bien, et rares sont les adolescents qui n'ont pas réellement souffert et plus ou moins fait souffrir leurs proches lors de ces transformations successives et parfois violentes de tout leur être.

Elles ne coûtent pourtant pas cher en dépit de toutes les qualités d'intelligence, de sagacité, d'énergie et de dévouement qu'exige leur mission. Il n'est pas de Parisiens qui ne puissent assister à une séance de l'assistante sociale. Les « mauvais sujets » sont pour la plupart, à l'origine, des victimes des défectosités de leur santé ou des défaillances de leur entourage, victimes qu'il est parfaitement possible et souvent assez facile de sauver. L'âge ingrat existe bel et bien, et rares sont les adolescents qui n'ont pas réellement souffert et plus ou moins fait souffrir leurs proches lors de ces transformations successives et parfois violentes de tout leur être.

Elles ne coûtent pourtant pas cher en dépit de toutes les qualités d'intelligence, de sagacité, d'énergie et de dévouement qu'exige leur mission. Il n'est pas de Parisiens qui ne puissent assister à une séance de l'assistante sociale. Les « mauvais sujets » sont pour la plupart, à l'origine, des victimes des défectosités de leur santé ou des défaillances de leur entourage, victimes qu'il est parfaitement possible et souvent assez facile de sauver. L'âge ingrat existe bel et bien, et rares sont les adolescents qui n'ont pas réellement souffert et plus ou moins fait souffrir leurs proches lors de ces transformations successives et parfois violentes de tout leur être.

Elles ne coûtent pourtant pas cher en dépit de toutes les qualités d'intelligence, de sagacité, d'énergie et de dévouement qu'exige leur mission. Il n'est pas de Parisiens qui ne puissent assister à une séance de l'assistante sociale. Les « mauvais sujets » sont pour la plupart, à l'origine, des victimes des défectosités de leur santé ou des défaillances de leur entourage, victimes qu'il est parfaitement possible et souvent assez facile de sauver. L'âge ingrat existe bel et bien, et rares sont les adolescents qui n'ont pas réellement souffert et plus ou moins fait souffrir leurs proches lors de ces transformations successives et parfois violentes de tout leur être.

tout les moyens budgétaires de réaliser. Mais il me paraît impossible aussi que le « Service de l'enfance en danger moral » ne reçoive pas de toutes parts de partout un concours des plus sincères et des plus désintéressés. Les subsidiaires nécessaires à l'achèvement du modèle qui a tracé avec tant de maîtrise. C'est un assez beau œuvre d'avoir conçu les formes efficaces de l'aide sociale pour un temps où la natalité déficitaire oblige à une culture plus minutieuse, à une récupération plus attentive de toutes les valeurs de la jeunesse, et où la famille ne peut apporter à cette tâche accrue qu'une force amoindrie.

JEAN DE PRESSAC.

Journée parlementaire LE SENAT

Le général Hirschauer a fait à la commission de l'armée, réunie sous la présidence de M. Albert Lebrun, un exposé de la loi concernant les cadres et les effectifs.

L'importation des pétroles La commission des finances, qui a été invitée à donner son avis sur le projet de loi relatif à l'importation des pétroles, a réuni hier sous la présidence de M. Clémentel, à l'instigation de M. Briand, ministre des affaires étrangères, Georges Leygues, ministre de la marine, et Bokanowski, ministre du commerce, qui ont insisté auprès d'elle pour qu'elle adopte le projet avant la séparation des Chambres.

Après le rapport de M. Hirschauer, la commission a examiné les articles 14 à 16 avec quelques modifications de détail au texte de la Chambre.

Après le départ des membres du gouvernement, M. Henry Roy, rapporteur de la commission du commerce, a fait un exposé complet de la question.

SEANCE DU 12 MARS 1928 (APRES-MIDI)

La répression des menées communistes C'est à la suite des événements du 23 août dernier, où des bandes d'émeutiers purent pendant quelques instants se croire maîtres de la rue, que M. Armand Calmette avait déposé un projet de loi relatif à la répression des menées communistes.

Le ministre de l'intérieur, qui ne doit pas enseigner, déclare l'interpellateur.

M. Calmette. — Les commissaires du peuple qui gouvernent l'Union des républiques soviétiques sont les ennemis de la France.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

tant que la liberté individuelle et l'indépendance du foyer. Ces constatations, bien facilement faites, pourront suffire à ramener au bon sens des égarements imprudents.

Le ministre de l'intérieur, qui ne doit pas enseigner, déclare l'interpellateur.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

active chaque jour, assure le ministre de l'intérieur.

M. Albert Sarraut. — Nous avons bien le droit de penser que ces condamnations successives n'ont pas vivifié l'activité de la propagande.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Albert Sarraut. — Nous avons bien le droit de penser que ces condamnations successives n'ont pas vivifié l'activité de la propagande.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

M. Calmette. — Je me garderai d'avancer des chiffres, mais je dis qu'il ne doit pas y avoir d'instituteurs communistes.

FEUILLETON DU Temps

CHRONIQUE MUSICALE

MANUEL DE FALLA

À L'OPÉRA-COMIQUE : « La Vie brève » (de la Vida breve), drame lyrique en deux actes et quatre tableaux, poème de Carlos Fernandez Shaw, adaptation de Paul Milliet, musique de M. Manuel de Falla ; « l'Amour sorcier » (el Amor brujo), scène gitane de l'Andalousie, ballet en un acte, de G. Martine Sierra, musique de M. Manuel de Falla ; « les Tréteaux de maître Pierre » (el Retablo de maese Pedro), adaptation en scène d'un conte d'un conte d'« l'Inglottin cavalier don Quichotte de la Manche », de Miguel de Cervantes, version française de G.-J. Aubry, poème et musique de M. Manuel de Falla.

l'œuvre de Falla est encore assujéti aux vieilles règles. Il construit classiquement certaines pages et s'attarde aux modulations plaisantes. Il n'est pas encore maître de ses moyens.

Il n'est pas encore maître de ses moyens. Mais déjà, sous l'écheveau d'imitations insensibles, se dessine cette chose si rare au théâtre lyrique : une personnalité naissante. Tout le second tableau de la Vie brève est une vision pittoresque de Grenade, d'une couleur pénétrante. Les motifs des chants et des danses populaires pris et traités dans leurs figures narratives nous révèlent le folklorisme passionné qu'est M. de Falla.

Il n'est pas encore maître de ses moyens. Mais déjà, sous l'écheveau d'imitations insensibles, se dessine cette chose si rare au théâtre lyrique : une personnalité naissante. Tout le second tableau de la Vie brève est une vision pittoresque de Grenade, d'une couleur pénétrante. Les motifs des chants et des danses populaires pris et traités dans leurs figures narratives nous révèlent le folklorisme passionné qu'est M. de Falla.

Il n'est pas encore maître de ses moyens. Mais déjà, sous l'écheveau d'imitations insensibles, se dessine cette chose si rare au théâtre lyrique : une personnalité naissante. Tout le second tableau de la Vie brève est une vision pittoresque de Grenade, d'une couleur pénétrante. Les motifs des chants et des danses populaires pris et traités dans leurs figures narratives nous révèlent le folklorisme passionné qu'est M. de Falla.

Il n'est pas encore maître de ses moyens. Mais déjà, sous l'écheveau d'imitations insensibles, se dessine cette chose si rare au théâtre lyrique : une personnalité naissante. Tout le second tableau de la Vie brève est une vision pittoresque de Grenade, d'une couleur pénétrante. Les motifs des chants et des danses populaires pris et traités dans leurs figures narratives nous révèlent le folklorisme passionné qu'est M. de Falla.